

COMMUNIQUÉ

Suppression de la taxe professionnelle en 2010 Des grands équilibres sont en jeu!

Les collectivités locales sont le premier investisseur public, elles contribuent à 73 % des investissements publics du pays.

Alors que le chef de l'État vient d'annoncer la suppression de la taxe professionnelle pour 2010, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, réaffirme que la taxe professionnelle est une ressource essentielle pour les collectivités territoriales et qu'elle représente 44 % du produit de la fiscalité directe locale.

La taxe professionnelle rapporte en 2008 près de 28 milliards d'euros aux collectivités locales. Depuis le plafonnement sur la valeur ajoutée, puis avec les dégrèvements au titre des investissements nouveaux accordés ces dernières années, l'État assume un coût de plus en plus élevé, difficilement supportable pour les finances publiques.

À l'heure où l'on demande aux collectivités locales d'investir, la FMVM s'inquiète de l'importance des transferts en jeu. Les équipements que les élus souhaitent financer en 2009 sont-ils déjà menacés ?

La FMVM souligne que le financement des équipements publics locaux (infrastructures de transport, d'éducation et de recherche, de santé, réseaux de communication, logements, équipements culturels et sportifs, structures d'accueil de la petite enfance...) est une condition indispensable à la création de richesse sur tous les territoires.

La FMVM rappelle que la réforme de la taxe professionnelle ne peut pas être appréhendée du seul point de vue d'une réforme de la fiscalité des entreprises, elle doit être discutée et acceptée avec les collectivités locales. En outre, la fiscalité locale n'est pas le premier déterminant de l'implantation des entreprises, les charges sociales pèsent bien plus dans la compétitivité internationale.

Pour toutes ces raisons, les collectivités locales doivent garder un impôt économique local.

Association créée en 1988 et présidée depuis 2001 par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les élus des villes centres dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

Représentative du quart de la population française, la FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les bourgs ruraux. Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 180 adhérents, villes et intercommunalités.

FMVM 5, rue Jean-Bart 75006 Paris – France

Contacts :

Armand Pinoteau, chargé de mission Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél.: +33 1 45 44 99 61 Fax: +33 1 45 44 24 50 fmvm@villesmoyennes.asso.fr www.villesmoyennes.asso.fr